



5^{ème} FORUM EUROPÉEN DE RADIOPROTECTIQUE

5-7 octobre 2016

Palais des Congrès de La Grande Motte - France

Organisé par l'Association pour les Techniques et les Sciences de Radioprotection, avec le soutien de



PVSI
PÔLE DE VALORISATION
DES SITES INDUSTRIELS



LANGUEDOC-ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Formation Radioprotection des Travailleurs Partie Théorique (Secteurs industriel-recherche et médical)

INTRODUCTION

Lors du Forum Européen de Radioprotection, l'ATSR organise gratuitement pour les congressistes 2 sessions de formation en radioprotection des travailleurs pour les participants des concernés par cette obligation réglementaire. **Ces sessions de formation sont limitées à la partie théorique pour les secteurs industriel-recherche et médical.** Elles permettront aux chefs d'établissement qui ont inscrits leurs employés de répondre aux obligations des articles R.4453-4 et -7, du code du travail.

Si la PCR de l'entreprise et le chef d'établissement le pensent nécessaire, ce stage pourra être complété en entreprise par une partie pratique qui consiste en une visite des installations et d'une description des protections collectives et individuelles spécifiques à l'établissement. Cette partie pratique pourra être réalisée par la PCR de l'entreprise.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article R 4453-4 du code du travail spécifie que les travailleurs susceptibles d'intervenir en zone surveillée, en zone contrôlée ou sur les lieux de travail des établissements mentionnés au deuxième alinéa de l'article R. 4451-2 bénéficient d'une formation à la radioprotection organisée par l'employeur.

Cette formation porte essentiellement sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants et est adaptée aux procédures particulières de radioprotection touchant au poste de travail occupé ainsi qu'aux règles de conduite à tenir en cas de situation anormale.

L'article R.4453-7 du code du travail précise que la formation doit être renouvelée périodiquement et au moins tous les trois ans.

OBJECTIF

Ce stage permet de sensibiliser les stagiaires aux dangers des rayonnements ionisants et de les doter des principes essentiels de protection.

QUI EST CONCERNE ?

Tous les personnels susceptibles de travailler en zone surveillée, en zone contrôlée ou sur les lieux d'un établissement disposant d'une source radioactive.

CONTENU

Cette formation porte sur :

- les rayonnements ionisants artificiels et naturels ;
- les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants et sur les "effets potentiellement néfastes" ;
- les procédures générales de radioprotection mises en œuvre dans un établissement ;
- les règles de conduite à tenir en cas de situation anormale.
- Questions/réponses
- Test avec QCM (Questionnaire à Choix Multiples)

DATE ET HORAIRES DES SESSIONS

- Jeudi 06 octobre de 10h50 à 12h10 (pendant la session 5)
- Jeudi 06 octobre de 16h30 à 18h10 (pendant la session 7)

LE + DE CETTE FORMATION

Ce stage est réalisé lors du Forum par des experts en radioprotection qui sauront transmettre leur expérience de professionnel et répondre aux questions et aux attentes des stagiaires, qu'ils soient dans le secteur industriel ou médical.

ORGANISATION PRATIQUE

- **Inscription aux sessions de formation : Directement par retour d'email à Alphavisa.**
- **Moyens pédagogiques :**
 - Exposés.
 - Echanges questions/réponses.
 - Documents pédagogiques remis aux stagiaires.
- **Durée :** 1h20
- **Nombre de participants :** 20 stagiaires maximum.
- **Pré-requis :** Aucun.
- **Validation :** Une attestation de stage avec un extrait du support de cours sont délivrés à chaque participant.

L'ATSR est un organisme de formation professionnelle, enregistré à la préfecture de la Région Ile de France du 18 Juillet 2008 sous le N°11 91 06239 91.